



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20880
3 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 OCTOBRE 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA CHINE, DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
ET DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de joindre le texte de la déclaration publiée à l'issue
des entretiens que vous avez eus le 29 septembre 1989 avec nos ministres des
affaires étrangères respectifs et nous vous serions obligés de bien vouloir faire
distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) LI Luye

Le Représentant permanent des
Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Thomas PICKERING

Le Représentant permanent de la
France auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Pierre-Louis BLANC

Le Représentant permanent du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Sir Crispin TICKELL

Le Représentant permanent de l'Union
des Républiques socialistes
soviétiques auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Aleksander BELONOGOV

ANNEXE

Communiqué des ministres des affaires étrangères des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité à l'issue de leur rencontre avec le Secrétaire général le 29 septembre 1989

Le 29 septembre 1989, les ministres des affaires étrangères des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité ont été les hôtes à déjeuner du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar. Etaient présents à ce déjeuner S. E. M. Qian Qichen, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, S. E. M. Roland Dumas, Ministre d'Etat, Ministre français des affaires étrangères; S. E. M. Edouard A. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; S. E. M. John Major, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; et S. E. M. James Baker III, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Les ministres et le Secrétaire général ont procédé à un large échange de vues sur les principales questions internationales et ont examiné les développements intervenus à cet égard, depuis leur précédente rencontre avec le Secrétaire général, le 28 septembre 1988. Ils ont reconnu qu'en cette période de changements positifs dans le climat politique international où la confrontation fait place à la détente et au développement des relations entre les Etats, les Nations Unies ont un rôle important à jouer.

Les ministres ont particulièrement mis l'accent sur les efforts réalisés pour résoudre les conflits régionaux actuels en accord avec les principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont noté avec satisfaction la tendance au dialogue et au règlement pacifique des différends qui s'est développée au cours des dernières années. Ils se sont félicités de la participation active des Nations Unies dans ce processus.

Les ministres ont exprimé leur engagement résolu en faveur de l'indépendance de la Namibie à l'issue d'élections libres et équitables sous les auspices des Nations Unies. Ils ont exprimé leur ferme soutien au Secrétaire général dans ses efforts visant à la pleine application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ils ont exhorté toutes les parties concernées à respecter scrupuleusement leurs obligations conformément au plan de règlement.

Après avoir examiné les développements intervenus au Moyen-Orient, les ministres ont réaffirmé leur soutien à un processus actif de paix auquel toutes les parties concernées participeraient et conduisant à une paix globale, juste et durable dans la région. Ils ont réitéré leur plein appui aux efforts du Comité tripartite de la Ligue arabe pour mettre un terme aux épreuves du peuple libanais, par la mise en oeuvre d'un plan de règlement de la crise libanaise dans tous ses aspects, garantissant la pleine souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban. A cet égard, ils ont exprimé avec force l'espoir que la reprise du dialogue interlibanais se développe de manière constructive.

Les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts du Secrétaire général visant à assurer la pleine application par l'Iran et l'Iraq de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, considérée comme un tout intégré, et exhorté les deux gouvernements à coopérer à cette fin avec le Secrétaire général.

Ils ont réaffirmé leur soutien au processus de paix en Amérique centrale fondé sur l'Accord d'Esquipulas et les accords intervenus ultérieurement entre les Etats d'Amérique centrale, et réitéré leur appui aux efforts menés par le Secrétaire général dans ce domaine.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation au sujet de la situation actuelle en Afghanistan et ont appuyé les efforts du Secrétaire général pour encourager et faciliter la réalisation rapide d'un règlement politique global. Ils ont invité les parties concernées à appliquer fidèlement les Accords de Genève et la résolution adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale.

Les ministres ont examiné la situation au Cambodge à la lumière des résultats de la Conférence de Paris. Ils se sont déclarés partisans d'un règlement politique global propre à assurer au Cambodge un statut d'indépendance, de souveraineté et de neutralité et ont préconisé la poursuite du processus de négociation entamé à cette fin.

Les ministres ont eu un échange de vues sur la coopération internationale contre le terrorisme. Ils ont condamné tous les actes de terrorisme sous quelque forme que ce soit, et ont exigé la libération immédiate de tous les otages sains et saufs. Les ministres ont demandé que la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le trafic international illicite des stupéfiants soit renforcée.

Les ministres ont rendu hommage aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui à leurs yeux, illustrent le rôle vital joué par l'Organisation pour prévenir et résoudre les conflits régionaux. Ils ont souligné l'importance qu'il convient d'attacher à l'efficacité du fonctionnement de ces opérations.

Compte tenu de la responsabilité principale conférée par la Charte au Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les ministres se sont félicités de l'amélioration des relations de travail au sein du Conseil et avec le Secrétaire général. Ils ont fait part de leur détermination à continuer de travailler ensemble et en coopération avec le Secrétaire général pour la prévention et le règlement des conflits régionaux.

Les ministres ont exprimé au Secrétaire général leur profonde reconnaissance pour sa contribution à la cause de la paix et de la coopération internationale. Ils l'ont remercié de les avoir conviés à cette rencontre qui a été l'occasion d'un échange de vues extrêmement utile.
